



D20250605

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

Services périscolaires - prix de vente des tickets de cantine et garderie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 10 juin 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix juin, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, BAISSADE Matthieu, CRES Sébastien, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, MARTIN Charlotte, MEJEAN Gilles, PLUQUET LEROND Amandine, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : DURAND Bruno, DURAND Céline, KUSOSKY Virginie.

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la modification du règlement des services périscolaires, il convient de mettre à jour les tarifs des services périscolaires.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à la majorité

Décide d'appliquer les tarifs pour les services périscolaires à compter du 1^{er} aout 2025 tel que défini dans le tableau suivant :

Inscription	Repas enfants	Repas adulte	Garderie
Présence justifiée	5,40 €	5,40 €	1 €
Présence injustifiée	10 €	10 €	5 €

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 11 juin 2025

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE



La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr